

Le 25/11/2015

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 20h 30 en mairie**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Informations du Maire**
- 2) **Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados**
- 3) **Acquisition du terrain cadastré AB 68 pour le futur parking de l'école**
- 4) **Projet d'évolution du site internet**
- 5) **Recensement 2016 : recrutement de deux agents recenseurs**
- 6) **Admission en non-valeur de la somme due au titre de loyers**
- 7) **Travaux : - voirie  
- toiture**
- 8) **Urbanisme : Convention préalable dans le domaine communal des terrains et équipements communs dans le cadre d'un Permis d'aménager pour la création d'un lotissement**
- 9) **Bons de Noël 2015**
- 10) **Questions Diverses**

### **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le premier décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Louis Bajard, et Alain Testard, Adjoint  
Mmes Valérie Bazin, Lydie Candavoine, Carole Gauchard et Françoise Lépy  
MM Claude Bouty, Bruno Dufeil, Jacques Lépy, Sébastien Sochon et Lucien Tiphagne,  
conseillers

Absents excusés : MM Christian Guiot et Philippe Elie  
M. Joseph Wess qui donne procuration à M. Jacques Lépy

Secrétaire de séance : Mme Valérie Bazin

La réunion du Conseil Municipal commence par une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre dernier.

#### **1) Informations du Maire**

Une réunion du Conseil Municipal est à prévoir le vendredi 11 décembre prochain afin de se prononcer sur l'intégration de 4 communes de la communauté de communes du pays dozuléen (COPADOZ) dans la communauté de communes Blangy Pont l'Evêque Intercom. L'avis de toutes les communes de Blangy Pont l'Evêque Intercom devant être donné par délibération avant le 18 décembre 2015.

Le planning du bureau de votes des élections régionales est établi. La commune ayant dépassé les 1000 habitants, il est nécessaire, pour voter de se munir d'une pièce d'identité.

Les vœux de la municipalité se tiendront le samedi 9 janvier 2015 à partir de 18h à la salle des fêtes.

Blangy Pont l'Evêque Intercom va exercer la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Hubert Courseaux a démissionné de son poste de premier vice-président du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord Pays d'Auge.

C'est dommage car par sa compétence en urbanisme en tant que Président du Conseil d'Architecture du Calvados, il y s'y était beaucoup investi.

## **2) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados**

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados,

Considérant que ce projet est soumis à l'avis des assemblées délibérantes des collectivités dans un délai de deux mois à réception du courrier de Monsieur le Préfet reçu le 20 octobre 2015,

Les objectifs du schéma sont :

### 1) le renforcement des intercommunalités

Le projet tel que proposé, conduit à une forte rationalisation des périmètres des intercommunalités qui passent de 37 à 16.

Concernant plus spécifiquement le territoire de la communauté de communes de Blangy Pont l'Evêque Intercom, son périmètre a été maintenu comme il existe aujourd'hui puisqu'il correspondait aux critères déterminés (notamment le seuil des 15 000 habitants). Quant à la communauté de communes de Cambremer, celle-ci a obtenu une dérogation du fait de sa densité démographique de 30.87 inférieure à 30 % de la densité démographique nationale fixée à 103.4 habitants au kilomètre carré. Monsieur le Préfet a cependant indiqué qu'il apparaît raisonnable de considérer que les évolutions des EPCI alentours, la dimension que ces regroupements vont prendre, militent en faveur d'une évolution aussi rapide que possible pour la Communauté de Communes de Cambremer pour aboutir à une fusion avec notre communauté de communes avant la fin du mandat.

### 2) Réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes

Le schéma propose une réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes. La réduction envisagée est particulièrement importante dans les domaines de l'eau et de l'assainissement pour lesquels la loi NOTRe prévoit la prise de compétence par les EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le nombre de syndicats d'eau potable (production et distribution) passerait de 75 en 2015 à 13 en 2020 ; celui des syndicats en charge de l'assainissement collectif passerait de 43 à 2.

Pour l'eau, notre territoire sera rattaché au syndicat Nord Pays d'Auge

Pour l'assainissement des eaux usées, la compétence sera reprise par la communauté de commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard.

Après cet exposé le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- **émet un avis favorable** sur le périmètre de la communauté de communes Blangy Pont l'Evêque Intercom car il tient compte de nos orientations et respecte le bassin de vie.

- **émet un avis défavorable** concernant les services d'eau et assainissement des eaux usées, n'ayant pas d'étude d'impact sur le prix de l'eau, la qualité et le rendement du service qui sont très conforme pour le syndicat d'eau de Saint Philbert. Il en va de même pour l'assainissement des eaux usées de la commune.

De plus il y a un doute sur la mutualisation de l'assainissement collectif propre à chaque commune sur le territoire entier de la communauté de communes.

## **3) Acquisition du terrain cadastré AB 68 pour le futur parking de l'école**

**Considérant** la nécessité de faire un parking pour l'école afin d'améliorer la sécurité à la sortie des classes, le terrain est un espace réservé dans le Plan Local d'Urbanisme,

**Considérant** que les propriétaires du terrain ont donné leur accord pour la somme de 50 000.00 €,

**Considérant** que la somme est prévue au Budget 2015 ainsi que les frais liés à acquisition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle AB 68, d'une contenance de 1 636 m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition,
- autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention susceptible d'être accordée concernant ce projet de parking.

#### **4) Projet d'évolution du site internet**

Suite à la volonté de faire évoluer le site internet de la commune, la SARL Krea 3 est venue proposer un projet à la commission communication.

L'offre tarifaire se divise en deux parties.

Monsieur le Maire présente les deux devis.

Le premier concerne la conception du site (domaine inclus) pour 3 360.00 € HT (4032.00 € TTC)

Le second concerne les frais de fonctionnement annuels pour 440.00 € HT (528.00€ TTC).

Ceux-ci sont facturables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et au prorata temporis la 1<sup>ère</sup> année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide :

- la conception du site internet
- d'accepter les devis de la SARL Krea 3

#### **5) Recensement 2016 : recrutement de deux agents recenseurs**

Le recensement de la population se fera du 21 janvier au 20 février 2016.

La commune est séparée en deux districts, il faut donc recruter 2 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs.

#### **6) Admission en non-valeur de la somme due au titre de loyers**

Dans le Budget 2015 une somme de 10 200.00 € avait été budgétisée dans le compte 6541 (créances admises en non-valeur) dans la perspective du non recouvrement des loyers et charges de Monsieur Max Cruchon, pour la période 2010-2013. La somme exacte due pour cette période est de 10 042.44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide d'admettre en non-valeur les loyers et charges de la période 2010-2013 dus par Monsieur Max Cruchon d'un montant de 10 042.44 €.

#### **7) Travaux :**

##### **Voirie**

Suite à des problèmes de ruissellement route d'Ecorcheville, il apparaît nécessaire de poser des bordures qui permettraient que l'évacuation des eaux se fasse côté champs et côté buses en entonnoir.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Boissel de 8 056.00 € HT (9 667.20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

- d'accepter les travaux de voirie route d'Ecorcheville,
- d'accepter le devis de l'entreprise Boissel pour la somme de 8 056.00 € HT (9 667.20 € TTC).

##### **Toiture**

Suite à des fuites et au décèlement de 2 fenêtres de toit dans les logements de l'école il est nécessaire de les changer.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Laroche de 1 932.00 € HT (2 125.20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Testard ne participant au vote, décide :

- d'accepter la pose de velux dans les logements de l'école,
- d'accepter le devis de l'entreprise Laroche pour la somme de 1 932.00 € HT (2 125.20 € TTC).

**8) Urbanisme : Convention préalable dans le domaine communal des terrains et équipements communs dans le cadre d'un Permis d'aménager pour la création de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement « Les Coutures »**

Suite au dépôt d'une demande de Permis d'Aménager par la SARL Le Pressoir Normand il est nécessaire que la commune signe avec elle une convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs.

Le transfert définitif ne pourra s'opérer que suite à la délivrance de l'attestation d'achèvement de la conformité des travaux, constatée, prévue à l'article R.462.10 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur à signer, avec la SARL Le Pressoir Normand, la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs

**9) Bons de Noël 2015**

Les bons de Noël, destinés aux personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorales, seront maintenus à 15 €. Des chocolats seront offerts aux résidents de la maison de retraite.

**10) Questions Diverses**

Lecture du courrier de Madame de Nadaillac. Une réponse lui sera faite sur le fond.

Lecture du courrier de Monsieur Pitallier

Il a été constaté qu'à la sortie de l'école des personnes se garent encore sur les trottoirs alors que le parking en bas est quasiment inoccupé.

L'entreprise pour la création du jardin du souvenir dans le cimetière, a été choisie par la commission. La clôture de la nouvelle entrée du cimetière va être faite (avec pose d'un portail).

Les travaux du chemin du Calvaire sont prévus au printemps.

La pose des pancartes des chemins manquantes est en attente.

Le garage derrière l'église est très vétuste et devra être abattu.

L'effacement des réseaux (suppression des lignes 4 fils) a débuté.

D'après le Conseil Départemental la fibre optique sera disponible l'été prochain. La société Corialis proposera des branchements et des abonnements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,  
David POTTIER